



Coronavirus (COVID-19) :

Mise à jour des services municipaux

Ce que vous devez savoir :

- À la suite des dernières directives gouvernementales relativement à la rapide évolution de la présente situation pandémique, l'Hôtel de ville a dû, à compter du 22 décembre dernier, fermer de nouveau son accès au public, et ce, pour un temps indéterminé.
- Le gouvernement a également suspendu, à compter du 31 décembre dernier, les séances publiques en présentiel du conseil pour un temps indéterminé.
- Certains employé(e)s municipaux, ne travaillant pas dans le cadre des opérations d'un service essentiel, effectueront du télétravail pour un temps indéterminé.
- Cette situation est susceptible de tout changement selon l'avancement des directives gouvernementales.
- Les services municipaux sont majoritairement maintenus :
 - Le service de l'urbanisme;
 - Le service de la taxation et des finances;
 - Le service des incendies;
 - La collecte des matières résiduelles;
 - Les opérations de déneigement;
 - Les travaux de voirie;
 - Les activités aux usines de traitement des eaux usées et de filtration de l'eau potable;
 - Le commissaire à l'assermentation;
 - Le traitement des demandes d'accès à l'information (partiellement);
 - Les deux bibliothèques des secteurs de Luskville et de Quyon selon l'horaire et consignes sanitaires suivantes :
 - Luskville
 - Heures d'ouverture : mercredi de 18 h à 19 h 30

- Par courriel : admluskville@crsbpo.qc.ca
 - Par téléphone : 819-455-2370
- Quyón
 - Heures d'ouverture : lundi, mercredi et samedi de 13 h à 16 h, et le jeudi de 18 h à 20 h
 - Par courriel : biblioquyon@gmail.com
 - Par téléphone : 819-458-1227
 - Port du couvre-visage obligatoire;
 - Respect de la distanciation physique;
 - L'utilisation des espaces de travail et la tenue d'activités y sont suspendues pour un temps indéterminé.
- Les activités dans les trois centres communautaires (location de salles) sont suspendues pour un temps indéterminé.
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/activites-et-sorties/activites-privees-dans-un-lieu-public>

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun